

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Mars 2019

73x19

DEMANDE DE SUBVENTION FIPDR (FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION) 2019

ACHAT DE GILETS PARE-BALLES ET DE CAMÉRAS-PIÉTONS POUR LA POLICE MUNICIPALE

Le Maire informe que l'État a lancé l'appel à projets du FIPD pour l'année 2019. Certaines actions sont éligibles à l'obtention de ces crédits.

La circulaire (NOR/INT A 1906451 C du 28/02/2019) relative aux orientations pour l'emploi des crédits du FIPDR2019 décline les orientations des projets susceptibles d'être subventionnés dont l'achat de gilets pare balles et de caméra-piétons (loi n° 2018-697 du 3 Août 2018) pour les polices municipales .

Ce dispositif de soutien FIPD vise à améliorer les conditions de travail et de protection des polices municipales par le financement des acquisitions de matériel de protection.

Une subvention au taux unique de 50% du coût unitaire **qui ne pourra dépasser 250€ par gilet pare-balles et 200 € par caméra-piéton**, pourra être versée.

La commune des Pennes Mirabeau doit renouveler 16 gilets pare-balles arrivant en fin de validité pour 16 agents de la police municipale, et souhaite se doter de 10 caméras-piétons.

Le coût estimé des achats est évalué à 16 676 € TTC réparti comme suit :

Libellé	Dépense Totale	Part de la Ville	Subvention FIPD
Gilets pare-balles	10736 €	6736 €	4000 €
Caméras-piétons + base	5940 €	3940 €	2000 €
TOTAUX	16676 €	10676 €	6000 €

Compte tenu de l'intérêt de la démarche , il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'État en vue d'obtenir ces subventions.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- APPROUVE le principe de demande de subvention d'un montant total de 6000 €, auprès de la déléguée aux solidarités, prévention et sécurité, lutte contre les discriminations, réparti comme suit :

- 4000 € pour l'acquisition de 16 Gilets Pare-Balles
- 2000 € pour l'acquisition de 10 caméras-piétons

- AUTORISE le Maire ou son représentant légal à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération

- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 29 Mars 2019
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA